

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 16 mars 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_03</b>
<b>Date de convocation : 18 février 2021</b>

<p><u>Objet</u> : <b>Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2021</b></p>
---

Par la suite d'une convocation en date du 17 février 2021 pour un Comité syndical le 23 février, remis au 16 mars 2021 par une convocation envoyée le 18 février 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la salle polyvalente d'Aiguilles, le 23 février 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Anne LABIAU

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (2 voix)

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent (1 voix)

**Vu** :

- La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République sous le titre II « de la démocratie locale » chapitre 1er « de l'information des habitants sur les affaires locales » ayant institué le débat d'orientations budgétaires (article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales) ;
- La loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015 renforçant les obligations de transparence ;
- La loi de programmation des finances publiques 2019 n°2018-1317 du 28 décembre 2018 ;
- Les articles L2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Les articles D2312-3, D3312-12 et D5211-18-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- La charte du Parc naturel régional du Queyras 2010-2021 prolongée jusqu'en 2024 ;
- Le projet Avenir Horizon 2020 adopté par le Comité syndical du 18 mars 2015 ;

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 16 mars 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_03</b>
<b>Date de convocation : 18 février 2021</b>

<p><u>Objet</u> : <b>Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2021</b></p>
---

**Considérant :**

- Que le débat d'orientations budgétaires porte sur :

Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;

Les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;

Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget

**Le Comité syndical, réuni le 16 mars 2021, après en avoir délibéré et voté par :**

Nombre de membres en exercice :	23	<b>Nombre de suffrages exprimés : 28</b>
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 00      Pour : 28
Nombre de membres présents :	19	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	03	

Prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires et également de l'existence d'un rapport figurant en annexe ;

Autorise le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin l'établissement du budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président  
Christian BLANC**

